



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20250405

Domaine : 5.7

Date de convocation : 20 juin 2025

Date de l'affichage : 20 juin 2025

Date d'affichage de la délibération : 27 juin 2025

Objet: 05 – Plateforme d'archivage électronique mutualisée : convention de mise à disposition partielle du secteur archives entre la CACP et les communes membres

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Calandres, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Freddie PATER (à partir de 20h30), Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Christine CAVRO (à partir de 20h05), Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Agnès LUXIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Evelyne DEL PRETE a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Nicole THENIN a donné pouvoir à Madame Joëlle MARTINEZ
- Monsieur Jean-Luc ROUSSELLE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Alain GAUDISSABOIS a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV
- Monsieur Freddie PATER a donné pouvoir à Madame Jennifer THEUREAUX (jusqu'à 20h30)
- Monsieur Frédéric DIVIALLE a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Sylvie MORELLE a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Absents : Madame Christine CAVRO (jusqu'à 20h05)

Monsieur Pierre MATHEVET a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 25 (jusqu'à 20h05), 26 (à partir de 20h05), 27 (à partir de 20h30)
- Votants : 32 (jusqu'à 20h05), 33 (à partir de 20h05)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Chantal BAGGIO, adjointe au Maire chargée des Affaires générales, du personnel communal, de l'action sociale et de la santé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 5211-4-1 III,

VU le Code du Patrimoine, notamment son article R212-18-1,

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20250626-20250405-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

VU la décision du maire du 26 décembre 2023 de signer la convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) et les communes volontaires du territoire pour le développement d'une plateforme d'archivage électronique mutualisée,

VU ladite convention de partenariat,

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Affaires générales, personnel communal, action sociale et santé,

CONSIDERANT le travail de partenariat engagé avec la CACP et les communes volontaires pour la mise en place d'un système d'Archivage Electronique (SAE) à l'échelle du territoire cergypontain,

CONSIDERANT la proposition de la CACP de poursuivre cette collaboration en signant avec les communes une convention de mise à disposition partielle de la mission archives de la CACP permettant la préfiguration de la plateforme mutualisée,

CONSIDERANT que la signature de la convention de mise à disposition partielle du secteur archives entre la CACP et les communes permettra de faciliter la poursuite du partenariat dans des conditions soutenables pour la CACP et pour les communes membres, d'harmoniser les pratiques dans les collectivités et d'assurer une bonne organisation de la phase de préfiguration de la plateforme d'archivage électronique mutualisée,

CONSIDERANT que cette mise à disposition du service archives de la CACP permettra au territoire de poursuivre le partenariat dans sa phase de préfiguration et de mise en production de la plateforme d'archivage électronique et de bénéficier de l'expertise technique de la CACP,

CONSIDERANT que des recherches de financement ont permis de proposer un projet soutenable pour le territoire,

CONSIDERANT que la convention de la mise à disposition partielle du secteur des archives entre la CACP et les communes décrit les engagements de la CACP et des communes ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi de cette mise à disposition à compter du 1^{er} septembre 2025 et pour une durée d'un an renouvelable tacitement pour une même durée,

CONSIDERANT que le montant forfaitaire de la phase de préfiguration, dont les principes de calcul sont présentés dans la convention, est de 50 076€ ; qu'il est affecté pour 50% de son activité aux missions d'accompagnement des services de la CACP pour un montant de 25 038€. La répartition entre les communes est basée sur les 50% restants, soit 25 038€,

CONSIDERANT que pour la commune d'Eragny-sur-Oise, la participation financière pour la phase de préfiguration s'élève à 2 153€.

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition partielle du service du secteur archives entre la CACP et les communes intéressées au projet, telle qu'annexée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention (en annexe) ainsi qu'à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération et de sa convention.

DIT que les crédits sont prévus aux budgets des exercices concernés.

Accusé de réception en préfecture 095-219502184-20250626-20250405-DE Date de télétransmission : 03/07/2025 Date de réception préfecture : 03/07/2025

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France